

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MARS 2025 (20H00)

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi dix-sept mars à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 3 mars 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Martine MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mme MARTIN Martine, M. BUSSY Béranger, Mme TEXIER Monique, M. LINOT Yannick, Mme LEVANNIER Vanessa, M. Romain HOUDAILLE, Mmes LAROSE Catherine, DESNOS Nathalie, M. ISABEL Jean-Pierre.

Etaient absents excusés : MM Gaston HEBERT, Patrick SAYER.

Madame Vanessa LEVANNIER a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance transmise par mail à chaque conseiller est approuvé et signé.

Madame le Maire ouvre la séance en indiquant que l'objet principal de cette réunion est la présentation du projet de budget 2025 qui doit être présenté au conseil 12 jours au moins avant le vote.

I EGLISE – Avancement du diagnostic édifice avec architecte DSA

Madame le Maire informe que le diagnostic édifice église de Monsieur Delcourt, architecte DSA avance. Ce dernier a contacté Madame Dalibert du service Patrimoine du Département pour avoir des précisions sur les dossiers de subvention.

Elle rappelle que Monsieur Delcourt a mis en évidence des fissures au niveau de la maçonnerie et de la toiture entre le chœur et la nef.

Aussi il a été demandé des devis pour découvrir partiellement et refaire la maçonnerie concernée :

L'entreprise Petitpas couverture a présenté un **devis de 2 534.00 € HT** pour dépose des tranchits en zinc et réfection des rives, solins en zinc et dépose et repose de faîte.

L'entreprise Brenot maçonnerie présente un **devis de 830.00 € HT** avec pose d'un échafaudage.

Or il s'avère que la toiture côté nord de la nef et chœur est en mauvais état (crochets très abîmés). Aussi l'entreprise Petitpas a établi un devis de **réfection de cette partie nord de toiture d'un montant de 17 754.70 € HT**.

Il est proposé de grouper ces 3 devis pour diminuer le coût du chantier extérieur et de les ajouter dans le projet global de maçonnerie intérieure chœur et arche triomphale.

II - HAIE Jardin du logement mairie – arrachage et réfection clôture grillagée

Suite au débat du précédent conseil sur la réhabilitation de la haie du jardin du logement mairie, sachant que la propriété voisine (Head Martine) a installé une clôture poteaux béton avec plantations de son côté, le conseil ne souhaite pas replanter, mais mettre juste une clôture grillagée.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Levannier Yohann pour l'arrachage de la haie qui est en très mauvais état d'un montant de 2 408 € TTC.

Pour la clôture grillagée, il faudra prévoir un budget de 2 500 € environ. Le conseil préfère retenir la solution panneaux grillage soudé.

III Communauté de communes Terre d'Auge – Fonds d'aide aux communes

La communauté de communes a décidé cette année d'apporter un fonds d'aide aux communes qui le souhaitent, pour le financement des investissements relevant de la compétence exclusive des communes (par exemple, la voirie communale,). Ce fonds est attribué aux communes en fonction de divers critères et sur présentation d'un dossier de demande concernant un projet en cours.

Pour Glanville, le fonds d'aide proposé est 2 490 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de demander ce fonds d'aide.

IV PREPARATION DU BUDGET 2025

Madame le Maire donne les résultats de l'exercice 2024, à savoir : déficit d'investissement cumulé de 26 038.28 € et excédent de fonctionnement cumulé de 221 174.67 €.

Les restes à réaliser 2024 des travaux concernent les travaux de l'escalier extérieur du logement presbytère, les étoiles des Charitons, l'abattage des tilleuls de la cour de la mairie et le diagnostic de l'édifice église pour un total de 15 037.65 € de dépenses ; et le versement des subventions des travaux maçonnerie façade ouest de l'église + installation du chauffage PAC au logement presbytère pour 20 592.00 € de recettes.

Madame le Maire rappelle que sur les 3 emprunts communaux, l'emprunt logement mairie s'est terminé en février 2023.

Les nouveaux crédits proposés pour l'exercice 2025 seraient :

- renforcement de la voirie communale programme 2024+2025 (2463 ml de chemins) pour 316 020 €
- église restauration maçonnerie intérieure chœur+arche triomphale + toiture côté nord nef pour 100 000.00 €
- restauration fonts baptismaux de l'église pour 3 821.00 €
- Radar pédagogique RD275 pour 4 000.00 €
- Chargeur pelle pour le tracteur pour 15 000 €

V URBANISME

Madame le Maire informe la demande d'urbanisme suivante :

- Déclaration préalable pour réfection d'une toiture d'un bâtiment annexe à l'habitation

VI CONCERT du 5 AVRIL à l'église

Madame le Maire rappelle le **concert de l'école de musique (chorale+musiciens) à l'église le samedi 5 avril à 20h.**

Madame le Maire explique que la commune prêtera une estrade pour installer les musiciens et la chorale.

Un petit goûter sera proposé à la fin du concert aux musiciens et choristes.

VII QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière traitement herbicide entre les tombes : Madame le Maire propose de demander à l'entreprise E.E.V de réaliser un traitement pour nettoyer les inter-tombes (250 € HT par passage).

- Le repas seniors du 8 mars dernier à l'Auberge du Vieux Tour : tous les convives ont été très satisfaits du repas.

- Collecte des bouchons plastiques : Madame le Maire indique que la collecte des bouchons reprend. Un agent de Terre d'Auge les redonne à une association de l'Eure. Madame Larose va remettre à disposition les seaux collecteurs.

- Assemblée Générale de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Glanville : mardi 25 mars à 18h30

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.

Affiché le 21 mars 2025 à la porte de la mairie.

Le Maire
Martine MARTIN.